

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 04 MARS 2014

Présents : MM. BERNOS, PAILLAS, LEES, IDOMENEE, ELICHIRY, CASABONNE, BEDECARRAX, Mme ANCHEN, Mme SAGE, TEULADE, Mme ECHEPARE, GIMENEZ, IDOPE, SARASOLA, Mme JAUBERT-BATAILLE, VALIANI, Mme FABRE, SOUMET, FRECHOU, BELLOT, REY, CARSUZAA, GOUINEAU, LAURONCE, MENE-SAFRANE, LOUSTALET, UTHURRY, GAILLAT, DOMECCQ, Mme QUEHEILLE, GARROTE, BRUGIDOU, Mme GASTON, Mme BARBET, Mme PEBEYRE, Mme YTHIER, Mme SALTHUN-LASSALLE, Mme CABELLO, LABARTHE, LACRAMPE, Mme LE CHANONY, TERUEL, GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Didier LOUSTAU	à	Jean-Michel IDOPE
	Yves TOURAINÉ	à	Bernard UTHURRY
	Robert BAREILLE	à	Dolores CABELLO
	Nicolas MALEIG	à	Jean-Etienne GAILLAT
	Fabien REICHERT	à	Philippe GARROTE
	Jean-Marie GINIEIS	à	Dominique QUEHEILLE
	Patrick MAILLET	à	Marie-Lyse GASTON
	Martine MIRANDE	à	Jean-Pierre TERUEL

REÇU
- 9 AVR. 2014
SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

Suppléants : Henri LAGREULA suppléant de David LAMPLE
Jean LABORDE suppléant de Robert LABORDE-HONDET

Excusés : Anne-Marie BARRERE, André MINJUZAN, Patrick SEBAT, Gérard URRUSTOY, Gérard LEPRETRE, Gilles BITAILLOU, Nathalie REGUEIRO

RAPPORT N° 140304-17-ECO

CENTRE DE COLLECTE DE LÉDEUX : CONVENTIONS DE GESTION AVEC LES UTILISATEURS ET AVEC L'EPIC ABATTOIR, GESTIONNAIRE DÉLÉGUÉ

M. LEES rappelle que le Conseil Communautaire, en 2012 (délibérations du 11 octobre et du 28 novembre) s'était déjà déterminé sur le fonctionnement du Centre de Collecte de LÉDEUX, équipement de valorisation de l'agro-pastoralisme qui a coûté, rappelons-le 202 000 € HT, dont 80% ont été subventionnés.

Depuis, la CCPO, à l'instar d'autres communes des vallées du Haut-Béarn, a œuvré pour proposer un fonctionnement normal et pérenne du Centre de Collecte.

- Elle s'est d'abord rendue propriétaire des emprises foncières du centre de collecte et du Pont Bascule lui-même appartenant à la commune de LÉDEUX par acte notarié signé le 21 février 2014.

- Elle a rencontré les représentants des coopératives d'éleveurs qui sont demandeurs pour utiliser le centre à des conditions de prix qui d'ailleurs sont loin de correspondre aux intentions premières et qui ne peuvent être harmonisées a priori avec les autres centres de collecte.

Une convention de gestion liera la CCPO avec les coopératives CAOSO, LUR BERRI, AOBB et tout autre utilisateur agréé qui aurait nécessité d'utiliser le centre.

- Elle a négocié avec l'EPIC Abattoir pour que ce dernier coordonne et régule, eu égard ses compétences, l'activité de collecte des ovins, caprins, et éventuellement bovins et équins.

Pour sceller cet accord, une convention de gestion est d'ailleurs proposée ce jour à l'examen et au vote du Conseil Communautaire.

Où cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- **APPROUVE** la convention ci-jointe avec les coopératives d'éleveurs du territoire.

- **APPROUVE** la convention de gestion déléguée ci-jointe avec l'EPIC Abattoir, à charge de ce dernier d'élaborer un règlement intérieur du Centre de collecte qui sera approuvé dans les trois mois par le Conseil Communautaire.

- **AUTORISE** M. Le Président à signer et à mettre en œuvre les dites dispositions contractuelles et règlementaires.

- **PRÉVOIT** les dépenses et recettes de fonctionnement du Centre de Collecte au budget primitif 2014.

Ainsi délibéré à OLRON STE MARIE, ledit jour 04 mars 2014

Suivent les signatures



Affiché le 5.04.14

REÇU

le - 9 AVR. 2014

Le Président, SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE

Jean-Etienne GAILLAT